

L'industrie du recyclage : un monde à découvrir, une volonté de préparer l'avenir

S'intéresser au recyclage au Québec, c'est passer d'une découverte à l'autre. Pour les néophytes, le recyclage s'incarne dans la collecte sélective à la porte des domiciles, dans les lieux de travail et les endroits publics. On peut dire que cet aspect du recyclage est en quelque sorte « la partie visible de l'iceberg ». Une myriade d'actions et de préoccupations se greffent à cette activité : elles sont moins apparentes et elles constituent la partie immergée de l'iceberg. Saisir l'ampleur de l'industrie présente un défi, quoique l'on puisse tout de même prendre la mesure de certaines de ses opérations. Toutefois, ce qui est bien perceptible, c'est la volonté de ceux qui œuvrent dans le secteur. Leurs efforts portent notamment sur la récupération, mais également sur la réduction à la source, l'écoconception, les changements de mentalités et la recherche pour trouver des débouchés pour ce qui est considéré comme des déchets à l'heure actuelle.

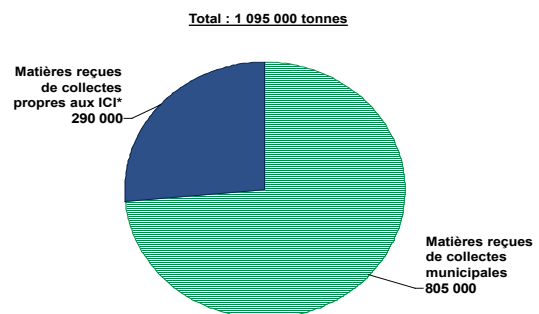
LA PARTIE VISIBLE DE L'ICEBERG

Dans l'univers du recyclage au Québec, la collecte sélective est un des aspects les plus connus parce qu'elle touche les gens de près. Elle nécessite de leur part des gestes quotidiens. S'ajoutent à cela le recyclage des matières organiques (ex. : feuilles, gazon, résidus alimentaires, entre autres) et les autres systèmes de récupération telles les consignes pour les contenants à remplissage unique (canettes, notamment) et la gestion des pneus hors d'usage, pour ne nommer que les plus connus. À ce titre, le *Baromètre de la consommation responsable*¹ estimait qu'en 2015, le recyclage était une pratique adoptée par 86,6 % des répondants québécois à l'enquête destinée à bâtir cet indice.

De son côté, RECYC-QUÉBEC, dont le mandat est de « promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources » mesure cette partie visible de l'activité de recyclage. Ainsi, en 2012, on estimait à 724 kg la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant au Québec, en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, on estimait à 1 095 000 le

nombre de tonnes de matières résiduelles récupérées dans les différents centres de tri (graphique 1).

Graphique 1 – Quantités de matières reçues par les centres de tri en 2012



* Industries, commerces et institutions.
Sources : RECYC-QUÉBEC et Desjardins, Études économiques

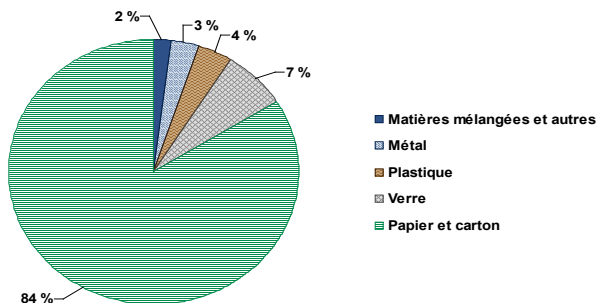
Le taux moyen de rejet dans ces établissements était établi à 7,9 %, en moyenne. Cette donnée est une moyenne : ce qui veut dire qu'elle nivelle bien des différences. Le taux de rejet est très variable d'un centre de tri à l'autre. Leur capacité à traiter les matières est disparate, leurs niveaux technologiques ne sont pas nécessairement comparables. Par ailleurs, on retrouve trois grandes catégories de centres de tri. Il y a ceux dont plus de 90 % des matières traitées proviennent de collectes municipales, ceux dont les matières proviennent à la fois des collectes municipales et

¹ UQAM, « Baromètre de la consommation responsable », *Observatoire de la Consommation Responsable*, Édition Québec 2015, 25 p., consommationresponsable.ca/wp-content/uploads/2015/11/BRC_2015_Final_24nov_V2-1.pdf.

de collectes privées (ICI : industries, commerces et institutions) et ceux dont les matières proviennent essentiellement des collectes auprès d'ICI. Ces centres de tri étaient au nombre de 38 en 2012 et RECYC-QUÉBEC mentionnait, dans un bilan déposé en 2014², que deux d'entre eux avaient fermé leurs portes depuis.

À leur tour, les matières triées sont vendues et expédiées à des conditionneurs, des recycleurs ou des courtiers à des fins de recyclage. Toutefois, une partie sera rejetée en raison du niveau variable de « pureté » des ballots de matières triées. En 2012, le papier et le carton représentaient 84 % du tonnage vendu, suivis par le verre (7 %), le plastique (4 %) et le métal (3 %), le reste (2 %) était constitué de matières mélangées et d'autres matériaux (graphique 2).

Graphique 2 – Répartition des matières vendues aux fins de recyclage par les centres de tri en 2012



Sources : RECYC-QUÉBEC et Desjardins, Études économiques

Ce bref aperçu ne prend pas en compte les matières organiques et les autres systèmes de récupération qui représentent, chacun pris isolément, un monde en soi. Parler de recyclage c'est faire le deuil de l'homogénéité dans le traitement des matières, dans le mode de cueillette ainsi que dans la disposition finale des résidus. Il s'agit d'une activité qui compte une multitude de facettes, ce qui la rend d'autant plus difficile à mesurer. Il faut ajouter à cela que l'industrie est présente dans un grand nombre de secteurs dont la collecte, la vente (grossistes-distributeurs de matières recyclables), la gestion des déchets, la recherche, les services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que dans l'activité manufacturière. Il faut également joindre les actions gouvernementales et les organismes de protection de l'environnement dont une part de leur travail est dédiée au recyclage. À combien s'élèvent les effectifs au Québec? Le chiffre de 10 000 est celui qui est évoqué le plus souvent. De

son côté, l'Institut de la statistique du Québec a réalisé une enquête en 2011³ dans laquelle il évaluait à environ 10 800 le nombre d'emplois dans l'activité environnementale « matières résiduelles ».

Cependant, tout ne va pas pour le mieux. Certains déplorent que la pratique du recyclage ne soit pas obligatoire pour les citoyens et pour les entreprises. Ceci permettrait de récolter davantage et d'assurer un minimum de matières à traiter afin de rendre l'opération plus rentable. Beaucoup déplorent le manque d'investissement qui permettrait de récupérer plus que ce qui est fait à l'heure actuelle. Du côté des entreprises, on souhaiterait qu'un nombre croissant d'entre elles utilisent des contenants 100 % recyclables. En ce qui a trait au compostage, on juge les efforts trop timides. Enfin, une partie des matières récupérées dans les bacs ici sont achetées sur les marchés étrangers, autant de tonnage qui ne peut être recyclé ici.

D'AUTRES FACETTES DU SECTEUR DU RECYCLAGE SONT VISIBLES

Au-delà de ce qui se passe dans les entreprises et chez les ménages, les gouvernements ont une action publique qui permet de guider les actions. À titre d'exemple, déjà, en 1989, le gouvernement du Québec disposait d'une *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets* qui accordait dès lors la priorité à la réduction à la source. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* lui a succédé. De nombreux autres gestes ont suivi (politiques, plans d'action, etc.), cependant la préoccupation pour la réduction à la source est demeurée un fil conducteur important.

Enfin, au titre des actions qui rejoignent la population, le rôle de l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ), sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC, est mieux connu. Cette entité « perçoit et redistribue les sommes versées par les entreprises et destinées à financer les services municipaux de collecte sélective au Québec ». Dans son *Rapport annuel 2014*, ÉEQ rapportait que les entreprises avaient contribué à près de 1 G\$ au financement de la collecte sélective au Québec depuis 2005.

Ce bref tour d'horizon permet de constater que l'industrie du recyclage n'est pas un secteur homogène et qu'il a des ramifications dans un très grand nombre de secteurs d'activité économique. Certaines actions sont mieux connues que d'autres dans le grand public en raison de leur proximité

² RECYC-QUÉBEC, « Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec », 2014, 32 p., www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2012.pdf.

³ Institut de la statistique du Québec, « Enquête québécoise sur l'industrie de l'environnement 2011 », 2013, 92 p., www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/environnement/industrie-environnement-2011.pdf.



avec le quotidien des citoyens. Toutefois, ce n'est qu'une partie d'un monde beaucoup plus vaste et complexe qu'il n'y paraît *a priori*.

LA PARTIE IMMERGÉE DE L'ICEBERG

Au-delà de la participation croissante de la population aux activités de recyclage et de l'augmentation des volumes de matières recyclables collectées chez les particuliers se pose la question de la mesure du succès de ces actions. De façon très concrète, on peut se demander si les gains doivent se compter du côté de la hausse des quantités récoltées, ou encore, du côté de la diminution en raison d'un usage plus parcimonieux des ressources? Les réflexions et les discussions vont bon train sur des modes de consommation différents. Ces idées font du chemin et elles prennent une place grandissante, quoique moins apparente, que la collecte sélective dans le grand public. Toute cette effervescence autour de ces réflexions est en quelque sorte la partie immergée de l'iceberg de l'industrie du recyclage.

Les gens qui travaillent autour des questions de recyclage font activement la promotion de ce qui est appelé le « 3RV ». Il s'agit d'un « raccourci » pour désigner quatre actions visant à diminuer le gaspillage des ressources. Il est question ici de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (recyclage et réemploi notamment, l'objectif étant d'éviter de jeter aux rebuts). Dans cette optique, la façon d'envisager le recyclage prend une autre dimension : il devient un maillon d'une longue chaîne environnementale.

En amont du recyclage, il y a le souci de limiter l'usage des ressources. À cet effet, l'écoconception occupe une place de choix⁴. On peut la définir de la façon suivante : « [...] concevoir un produit (bien ou service) en améliorant ses caractéristiques environnementales, tout au long de son cycle de vie, sans diminuer sa qualité ou sa performance ». Ainsi, on cherche ultimement à réduire la quantité de matières premières utilisées (ressources et énergie, notamment) de la conception jusqu'à la fin de vie du bien ou du service produit. Une telle façon d'agir devrait aussi limiter le volume de composantes qui seront soit recyclées ou jetées.

Le recyclage présente des avantages et nombre de pays européens ont adopté des législations pour favoriser son essor. Ils y voient de nombreux avantages économiques. La création d'emplois, de la collecte aux efforts de recherche pour la valorisation des matières, n'est qu'un d'entre eux. Les

emplois spécialisés en recherche et développement sont plus complexes et mieux rémunérés que ceux liés à l'enfouissement et à l'incinération. Le recyclage permet de limiter le gaspillage, notamment dans le cas des ressources non renouvelables comme les métaux. Par ailleurs, dans certains cas, il devient moins onéreux de les récupérer que d'en faire l'extraction. En ce qui a trait aux métaux rares notamment, le recyclage permet d'assurer un certain approvisionnement. Dans nombre de secteurs, le recyclage augmente l'efficacité des matières premières et permet de réduire les coûts de production des biens et des services.

Toujours dans la volonté de contenir la quantité de ressources utilisées et le gaspillage, l'idée « d'écologie industrielle » est née. Cette approche voit la production industrielle comme un écosystème. De façon très simplifiée, on peut penser qu'en récupérant les déchets d'une production ces derniers peuvent être utilisés de nouveau comme matière première dans le même secteur d'activité ou pour la confection de d'autres types de biens.

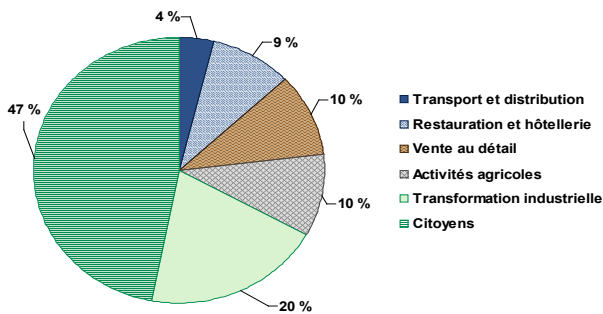
L'économie circulaire reçoit une attention grandissante, bien qu'elle ne soit pas bien connue du grand public ici en Amérique du Nord. Il n'y a pas de définition qui fait l'unanimité, toutefois, en simplifiant à l'extrême, on pourrait parler d'une économie en « circuit fermé » dans laquelle l'écoconception est la première étape. En Europe, des pays ont déjà légiféré sur ces questions. On pense notamment à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Ce n'est pas l'apanage des pays européens puisque le Japon et la Chine ont également adopté des lois-cadres relatives à l'économie circulaire.

Les approches mentionnées précédemment touchent principalement le secteur des entreprises. Il y a des développements du côté des particuliers et de nombreuses pratiques sont mises en valeur. La « déconsommation », soit la réduction de la consommation (volontaire ou involontaire) afin d'éviter le gaspillage, fait des adeptes. Ainsi, elle était estimée à 71,7 % des répondants québécois en 2015 selon le *Baromètre de la consommation responsable*. Le compostage, dans le but de revaloriser les matières organiques ou putrescibles, était pratiqué à 43,2 % l'an dernier selon le *Baromètre*. La consommation collaborative – l'utilisation des plateformes Web entre personnes, soit pour acheter, vendre, échanger, recevoir ou donner des objets usagés, ou l'utilisation de systèmes d'accès à des biens par l'intermédiaire d'entreprises de location de voiture basées sur l'autopartage ou, encore, le vélopartage, pour ne nommer que ces initiatives – était estimée à 30,6 %. Tout récemment, étaient publiés les résultats de « l'Indice Kijiji de l'économie de seconde main » estimant que près de 70 % des Canadiens avaient acheté ou vendu des biens usagés en 2015.

⁴ Pour plus de détails, voir : Desjardins, Études économiques, *Perspective*, « L'écoconception, lorsque l'économie et l'environnement travaillent de concert », Volume 25 / Juin 2015, www.desjardins.com/ressources/pdf/per0615f.pdf?resVer=1433349933000.

Ces façons de faire, qui ne sont pas nouvelles, pourraient gagner en popularité. À ce titre, les données qui circulent sur le gaspillage alimentaire au Canada (graphique 3) ont de quoi faire réfléchir. Elles montrent que la responsabilité des pertes est partagée, certes, mais que les citoyens ont une part importante du fardeau. La hausse du coût des aliments ces dernières années et cette prise de conscience suffiront-elles à changer les comportements?

Graphique 3 – Répartition du gaspillage alimentaire au Canada



Sources : Value Chain Management International Inc. et Desjardins, Études économiques

Il faut noter que la réduction du gaspillage et que la question du recyclage touchent bien plus que les particuliers et le secteur manufacturier. Un nombre grandissant d'entreprises dans toutes les sphères de l'activité économique adoptent des pratiques écoresponsables. De même, on cherche à mettre davantage à contribution le secteur de la construction notamment en ce qui a trait à l'écogestion des chantiers de construction, de rénovation et de démolition.

Le recyclage compte certaines limites. Du point de vue technologique, nombre d'installations accusent un retard et restreignent ainsi la capacité de tri et de récupération au Québec. Par ailleurs, le manque de débouchés pour certaines matières fait en sorte que celles-ci sont davantage considérées comme des boulets que comme des ressources (par exemple, le verre de couleur).

Optimiser est aussi à l'ordre du jour en matière de recyclage. L'industrie est consciente que les processus de cueillette, de tri et de récupération sont perfectibles. La recherche sur les nouveaux usages des matières recyclables et sur celles qui vont au rebut actuellement doit également se poursuivre.

On dit d'un iceberg que 90 % de son volume est sous la surface de l'eau. À la lumière de ce qui précède, il est précipité de décréter que 90 % du travail en matière de recyclage reste à faire. Toutefois, il faudra travailler intensément et pendant longtemps en amont du recyclage pour réduire la consommation de matières utilisées pour les biens et services. Il faudra faire des choix et amener des changements dans les modes de consommation. En aval, il faudra être ingénieux pour minimiser les résidus. C'est un travail de marathonien qui demandera à tous des efforts supplémentaires.

Joëlle Noreau
Économiste principale